

AIDE FRANÇAISE À L'ÉDUCATION : UNE HAUSSE ENCORE INSUFFISANTE

**Observatoire de l'aide française à l'éducation dans les
pays en développement**

Edition 2021



Analyse et rédaction : Mathieu Cros
avec la contribution de Emmanuel Bailles,
Claudine Bertrand, Sandra Boisseau,
Mathilde Casper, Carole Coupez, Christine
Delacote, Clémentine Etienne, Laura Le
Floch, Mélissa Mankai, Michelle Perrot,
Valentina Pomatto et Léa Rambaud.

ÉDITO

Par Valentina Pomatto, Humanité & Inclusion, membre du comité de pilotage de la Coalition Education

Depuis plus d'un an, le secteur de l'éducation est durement touché par la crise Covid-19. 1,6 milliard d'enfants dans le monde ont vu leur scolarité perturbée ou arrêtée [1]. 80% d'élèves ont déclaré qu'ils apprenaient peu ou rien lorsqu'ils n'étaient pas à l'école [2]. Les filles, les enfants déplacés, les enfants handicapés et ceux issus de ménages à faible revenu sont les plus susceptibles d'avoir été privés d'opportunités éducatives, ainsi que de l'accès à des services essentiels souvent offerts à travers les écoles.

Alors que les écoles rouvrent et les systèmes éducatifs s'adaptent à une nouvelle normalité, beaucoup d'enfants, parmi les plus marginalisés, ne sont pas, ou ne seront pas de retour sur les bancs.

Avant cette crise, environ 263 millions d'enfants et de jeunes dans le monde - un sur cinq - n'étaient pas scolarisés et 90 % des enfants de 10 ans des pays à faibles revenus n'étaient pas en mesure de lire ni de comprendre une histoire simple. Nous sommes confrontés à une crise d'apprentissage, exacerbée par l'impact sanitaire, social et économique de la pandémie. La solidarité internationale s'impose plus que jamais.

La pandémie COVID-19 a non seulement perturbé l'éducation de la plupart des enfants, mais risque également de détourner des fonds de l'éducation, au moment où le besoin est si fort. Le déficit de financement annuel pour atteindre l'ODD 4 d'ici 2030 dans les pays à revenu faible ou intermédiaire s'élève à 148 milliards de dollars. Les coûts supplémentaires découlant de la crise éducative liée à la COVID-19 risquent d'augmenter ce déficit d'un tiers [3]. Les deux tiers des pays à faible revenu ou intermédiaire ont réduit leur budget d'éducation depuis le début de la pandémie[4].

Les progrès mondiaux pour assurer une éducation de qualité inclusive pour tou.te.s, réalisés ces dernières décennies, sont aujourd'hui menacés.

Les gouvernements et la communauté mondiale sont désormais dans une position unique pour tirer les leçons de la pandémie et intensifier leurs efforts, afin de renforcer les systèmes éducatifs.

La France, acteur incontournable de l'aide au développement, a un rôle clé à jouer pour renverser les tendances et placer l'éducation au cœur des efforts de solidarité.

Les financements internationaux se veulent complémentaires et en appui à la mobilisation des ressources domestiques, qui reste la clé de la transformation vers des systèmes éducatifs de qualité et inclusifs. Seuls 11% des pays d'Afrique examinés par la Campagne Mondiale pour l'Éducation dédient plus de 20% de leur budget national à l'éducation [5].

Pour atteindre ce niveau d'investissement, certains pays devront mener des réformes fiscales audacieuses et équitables qui luttent contre la corruption.

Alors que des millions de personnes risquent de tomber dans la grande pauvreté, les études montrent que les enfants issus des foyers du quintile le plus pauvre ont beaucoup moins de chances de terminer l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire que ceux des familles du quintile le plus riche; l'écart dépasse souvent 50% dans de nombreux pays subsahariens[6]. Donner accès à une éducation inclusive et de qualité pour toutes et tous, c'est un impératif pour réaliser les droits humains et une chance de réduire les inégalités sociales, avec un impact majeur sur les groupes les plus exposés au risque de marginalisation et dans les pays les plus pauvres ou fragilisés.

SOMMAIRE

Recommandations	03
Aide bilatérale à l'éducation : en hausse, mais des montants contestables qui représentent 80% de l'aide	04
Continuum éducatif : un rééquilibrage qui constitue une avancée, à poursuivre pour répondre aux enjeux du secteur	07
Répartition géographique : une re-priorisation de l'Afrique subsaharienne à amplifier	09
Aide multilatérale à l'éducation : poursuivre la montée en puissance des partenariats	11
Aide aux collectivités : un rôle essentiel dans la politique de coopération de la France et les politiques nationales des pays partenaires	15
Groupes Locaux des Partenaires de l'Education : l'instance de coordination et de prise de décision concernant l'APD sur le terrain. L'exemple du Niger.	13
Glossaire	17
Sources & Notes	18

RECOMMANDATIONS

1. **Les bourses et frais d'écolages** déclarés au titre de l'APD éducation doivent cibler les 19 pays prioritaires de l'aide française.
2. Les bourses et frais d'écolages ne bénéficiant pas aux 19 pays prioritaires, les subventions aux établissements scolaires français à l'étranger et les coûts du système éducatif à Wallis-et-Futuna **ne doivent pas être comptabilisés dans l'APD éducation.**
3. Les montants additionnels d'APD éducation, tenant compte de l'augmentation de l'APD pour atteindre les 0,55% du RNB d'ici à 2022, doivent **être entièrement consacrés à l'enseignement de base dans les pays à faible revenu et les États fragiles.**
4. La part de l'APD bilatérale à l'éducation qui est allouée à l'éducation de base doit progressivement **atteindre 50%.**
5. La Coalition Éducation, relais français de la Campagne mondiale pour l'éducation, s'inscrit dans les recommandations internationales appelant les États **à financer l'éducation à hauteur de 20% des dépenses publiques**, en veillant à la justice fiscale pour augmenter les ressources domestiques ; et appelant les pays donateurs à atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB pour l'APD, dont 20 % consacrés à l'éducation.
6. La France doit concentrer ses efforts en termes de subventions **sur les pays prioritaires de l'aide publique au développement**, et y mettre la priorité sur l'éducation de base.
7. La France doit continuer à accroître ses financements au Partenariat Mondial pour l'Éducation et se **réengager à hauteur de 500 millions d'euros** sur la période 2021-2025.
8. L'effort en faveur de l'éducation des enfants et jeunes en situation de crise doit être amplifié, à travers une contribution de 40 millions de \$ au fonds **Education Cannot Wait** pour la période 2022-2025, dont la moitié fléchée sur le Sahel.

AIDE BILATÉRALE À L'ÉDUCATION

“En hausse, mais des montants contestables qui représentent 80% de l'aide.”

Évolution de l'APD éducation de la France

	2017	2018	2019
APD bilatérale totale	9123,6 M\$	9542,7 M\$	10036,8 M\$
APD bilatérale à l'éducation	1318,4 M\$ <i>(soit 14,5% de l'APD totale)</i>	1272,1 M\$ <i>(soit 13,3% de l'APD totale)</i>	1369,5 M\$ <i>(soit 13,6% de l'APD totale)</i>

Panorama général de l'aide bilatérale à l'éducation de la France [7]

	2017		2018		2019	
	Montant (M\$)	% du total	Montant (M\$)	% du total	Montant (M\$)	% du total
Bourses et écolages	911,6	69,1%	950,6	74,7%	907,7	66,3%
<i>Dont frais d'écolages</i>	764,9	58%	805,3	63,3%	733,7	53,6%
<i>Dont bourses</i>	146,7	11,1%	145,3	11,4%	174	12,7%
Interventions de type projet	230,1	17,5%	145,2	11,4%	265	19,3%
<i>Dont Agence Française de Développement (AFD)</i>	168,3	12,8%	135,7	10,7%	190	13,9%
<i>Dont coûts du système éducatif à Wallis et Futuna</i>	59,1	4,5%	5,5	0,4%	53,3	3,9%
<i>Autres (MEAE, coop. décentralisée)</i>	2,7	0,2%	4	0,3%	21,6	1,6%
Assistance technique et expertise	176,4	13,4%	142,0	11,2%	154	11,2%
<i>Dont subventions aux établissements scolaires français à l'étranger</i>	129,3	9,8%	114,9	9%	130,4	9,5%
<i>Dont coûts du système éducatif à Wallis et Futuna</i>	-	-	-	-	4,5	0,3%
<i>Autres (programmes de volontariat, SCAC, etc.)</i>	47	3,6%	27,2	2,1%	19,2	1,4%
Contributions à des programmes et fonds spécifiques	0,3	<0,1%	32,7	2,6%	31,1	2,3%
<i>Dont Partenariat Mondial pour l'Éducation⁶</i>	-	-	30,7	2,4%	30,9	2,3%
Appui budgétaire sectoriel (AFD)					11,6	0,8%
Autres	0,1	<0,1%	1,7	0,1%		
Total de l'APD bilatérale éducation	1318,4	100%	1272,1	100%	1369,5	100%

La Coalition Éducation salue **l'augmentation des subventions allouées à l'éducation, notamment à travers l'Agence Française de Développement : +20% entre 2017 et 2019.** Cette hausse traduit l'engagement pris par le Président de la République d'accorder 100M d'euros de subventions supplémentaires à l'éducation sur la période 2018-2020. Toutefois, la Coalition Éducation appelle **à une transparence plus grande sur le suivi de cet engagement** et sur la répartition de ces montants additionnels.

Ces avancées ne modifient cependant pas **les déséquilibres majeurs qui caractérisent l'aide bilatérale à l'éducation** déclarée par la France. Celle-ci est artificiellement gonflée par la comptabilisation de certaines **dépenses contestables** :

- **907,7 M\$ de bourses et frais d'écolages** pour l'accueil des étudiants étrangers en France, et dont la contribution au développement des pays d'origine de ces étudiants est questionnable
- **130,4 M\$ de subventions aux établissements scolaires français à l'étranger**, auxquels l'accès est soumis au paiement de frais de scolarité et qui procèdent à une sélection des élèves
- **57,8 M\$ de coûts du système éducatif à Wallis-et-Futuna**, qui fait pourtant partie intégrante de la République française

Cumulées, ces **dépenses représentent 80% du total de l'aide bilatérale à l'éducation** déclarée par la France.

FOCUS SUR LES BOURSES ET FRAIS D'ÉCOLAGE

La France est le pays du CAD de l'OCDE qui consacre le plus grand pourcentage de son APD éducation aux bourses et frais d'écolages. Certains pays choisissent d'ailleurs de ne pas les comptabiliser dans leur APD.

Pays donateur	Part que représentent les bourses et écolages dans le total de l'aide bilatérale à l'éducation (2019)
France	66%
Allemagne	56%
Pays-Bas	28%
Italie	25%
Suède	18%
Royaume-Uni	13%
Danemark	10%
Espagne	7%
Canada	6%
Norvège	1%
Australie, États-Unis, Finlande, Islande	0%

La Coalition Éducation ne remet pas en cause l'accueil des étudiant.e.s étranger.e.s en France. Cependant, **la comptabilisation des bourses et frais d'écolages est problématique car ces dépenses ne répondent pas aux objectifs de développement de l'aide [8] et, qui plus est, ne bénéficient pas aux pays dont les besoins éducatifs sont les plus importants.** La Chine, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie reçoivent plus de 41% des bourses et écolages français ; tandis que **seuls 28% sont alloués aux pays d'Afrique subsaharienne, et 18% aux pays prioritaires de l'aide au développement de la France.**

Comparaison des bourses et écolages par pays

Rang	Pays	Montant (2019, M\$)	% du total des bourses et écolages
1	Maroc	128,3	14%
2	Algérie	120,6	13%
3	Chine	84	9%
4	Tunisie	45,2	5%
5	Sénégal	43,3	5%
6	Côte d'Ivoire	26	3%
7	Brésil	21,6	2%
8	Vietnam	20,8	2%
9	Cameroun	19,6	2%
10	Liban	19,2	2%
12	Guinée	17,5	2%
17	Bénin	12	1%
18	Mali	11,2	1%
20	Haïti	10,6	1%
21	Togo	10,5	1%
22	Comores	10,3	1%
25	Madagascar	9,1	1%
28	RDC	7,5	<1%
29	Burkina Faso	7,3	<1%
32	Tchad	5,1	<1%
35	Mauritanie	3,9	<1%
37	Djibouti	3,7	<1%
39	Niger	3,5	<1%
40	République centrafricaine	3,4	<1%
47	Burundi	2,8	<1%
69	Éthiopie	1	<1%
107	Gambie	0,1	<1%
113	Liberia	0,03	<1%

Ce tableau compare les 10 pays qui reçoivent les montants les plus importants de bourses et d'écolages alloués par la France et les 19 pays prioritaires.

RECOMMANDATIONS

1. Les bourses et frais d'écolages déclarés au titre de l'APD éducation doivent cibler les 19 pays prioritaires de l'aide française.
2. Les bourses et frais d'écolages ne bénéficiant pas aux 19 pays prioritaires, les subventions aux établissements scolaires français à l'étranger et les coûts du système éducatif à Wallis-et-Futuna ne doivent pas être comptabilisés dans l'APD éducation.

CONTINUUM ÉDUCATIF

“Un rééquilibrage qui constitue une avancée, à poursuivre pour répondre aux enjeux du secteur.”

Répartition de l'APD éducation de la France entre les niveaux d'éducation

	Montants (2019, M\$)	% du total de l'aide à l'éducation
Post-secondaire et enseignement supérieur (dont bourses et écolages)	932,5	68%
<i>Éducation de base</i>	<i>240,1</i>	<i>18%</i>
Éducation secondaire	136,6	10%
Éducation primaire	100,9	7%
Niveau non spécifié (gestion du système éducatif, formation des enseignants, etc.)	93,4	7%
Formation professionnelle	81,8	6%
Compétences de base pour les adultes	20,3	1%
Programmes d'alimentation scolaire	3,2	<1%
Éducation de la petite enfance	0,9	<1%
Total APD bilatérale à l'éducation	1369,5	100%

Evolution l'APD éducation de la France

	2017	2018	2019
APD bilatérale totale	9123,6 M\$	9542,7 M\$	10036,8 M\$
APD bilatérale à l'éducation	1318,4 M\$ <i>(soit 14,5% de l'APD totale)</i>	1272,1 M\$ <i>(soit 13,3% de l'APD totale)</i>	1369,5 M\$ <i>(soit 13,6% de l'APD totale)</i>
APD bilatérale à l'éducation de base	180 M\$ <i>(soit 13,7% de l'APD éducation et 2% de l'APD totale)</i>	171 M\$ <i>(soit 13,4% de l'APD éducation et 1,8% de l'APD totale)</i>	240,1 M\$ <i>(soit 17,5% de l'APD éducation et 2,4% de l'APD totale)</i>

La Coalition Éducation salue la **hausse des montants à l'éducation de base : +33,4% depuis 2017.**

Cependant, **la comptabilisation de dépenses contestables dans l'APD de la France fausse les chiffres** : une grande partie des coûts du système éducatif à Wallis-et-Futuna ainsi que des coûts des établissements scolaires français à l'étranger sont considérés comme de l'"aide à l'éducation de base". Si l'on se limite aux **subventions transitant par l'AFD, les montants alloués à l'éducation de base sont d'environ 80 M\$ en 2019** (contre un total déclaré de 240 M\$ en incluant des montants contestables).

Au global, **l'éducation de base ne représente que 17,5% de l'aide bilatérale à l'éducation, soit seulement 2,4% de l'APD bilatérale de la France.**

Les autres pays membres du CAD consacrent une part beaucoup plus importante de leur aide à l'éducation à l'éducation de base.

Pays	Part de l'éducation de base dans le total de l'APD éducation (2019)
Norvège	77,7%
États-Unis	72,2%
Finlande	68,4%
Danemark	68,3%
Royaume-Uni	66,5%
Suède	63,8%
Canada	55,9%
Espagne	44,9%
Italie	34,7%
Belgique	26,7%
Allemagne	18,5%
France	17,5%

FOCUS SUR LES ENGAGEMENTS DE L'AFD

Nouveaux engagements de l'AFD en matière d'éducation-formation-emploi (chiffres AFD)

Total des nouveaux engagements 2019	646 M€	100%
<i>Dont emploi</i>	240 M€	37%
<i>Dont éducation de base</i>	163 M€ (dont 139 en Afrique)	25%
<i>Dont enseignement supérieur</i>	130 M€	20%
<i>Dont formation professionnelle</i>	113 M€	18%

Ces chiffres reflètent l'ensemble des engagements de l'AFD qui ne comprennent pas uniquement de l'APD bilatérale. Sur les 163M€ engagés sur l'éducation de base, 19M€ sont des délégations de fonds du Partenariat Mondial pour l'Éducation. Par ailleurs, ils sont exprimés en euros. Pour ces deux raisons, ils ne peuvent pas nécessairement être mis en relation avec les autres chiffres présentés dans cet observatoire.

La Coalition Éducation se félicite de l'augmentation des engagements de l'AFD en éducation de base depuis 2017, mais appelle à **une transparence plus détaillée sur les seuls engagements relevant de l'APD bilatérale française** (répartition géographique et selon les différents niveaux d'éducation notamment).

RECOMMANDATIONS

1. Les montants additionnels d'APD éducation, tenant compte de l'augmentation de l'APD pour atteindre les 0,55% du RNB d'ici à 2022, doivent être entièrement consacrés à l'enseignement de base dans les pays à faible revenu et les États fragiles.
2. La part de l'APD bilatérale à l'éducation qui est allouée à l'éducation de base doit progressivement atteindre 50%.
3. La Coalition Éducation, relais français de la Campagne mondiale pour l'éducation, s'inscrit dans les recommandations internationales appelant les États à financer l'éducation à hauteur de 20% des dépenses publiques, en veillant à la justice fiscale pour augmenter les ressources domestiques ; et appelant les pays donateurs à atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB pour l'APD, dont 20 % consacrés à l'éducation.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

« Une re-priorisation vers l'Afrique subsaharienne à amplifier »

Répartition géographique de l'aide bilatérale à l'éducation de la France

	2017		2018		2019	
	Montants (M\$)	%	Montants (M\$)	%	Montants (M\$)	%
Afrique Subsaharienne	350,8	27%	364,6	29%	408,5	30%
<i>Dont pays prioritaires</i>	237,6	18%	243,5	19%	281,1	21%
<i>Dont Sahel</i>	58	4%	62,8	5%	75,3	5%
Afrique du Nord	376,7	29%	401,4	32%	389,9	28%
Asie de l'est	196,1	15%	153,3	12%	128,3	9%
Amérique Latine et Caraïbes	129,5	10%	125,3	10%	117	9%
Moyen Orient	69,7	5%	64	5%	83,7	6%
Europe de l'est et Turquie	73,8	6%	66,1	5%	64,5	5%
Autres, non spécifié	17,6	1%	44,8	4%	70,7	5%
Océanie	61	5%	8,9	1%	60,2	4%
Asie centrale et du sud	42,4	3%	43,4	3%	40,8	3%

Cette répartition géographique peut sembler faussée par la comptabilisation des **écolages**, qui sont majoritairement dirigés vers des pays à revenus intermédiaires. Si l'on se focalise sur l'aide à l'éducation de base, on observe **une répartition plus orientée vers les zones ayant le plus de besoins**, mais **qui reste déséquilibrée** : seuls 28,4% de l'aide à l'éducation de base cible les pays prioritaires.

Répartition géographique de l'aide bilatérale à l'éducation de base

	Aide à l'éducation de base (2019, M\$)	% de l'aide à l'éducation de base allouée à chaque région
Afrique Subsaharienne	92,1	38%
<i>Dont pays prioritaires</i>	68,3	28%
<i>Dont Sahel</i>	26,8	11%
Afrique du Nord	36,2	15%
Océanie	30,3	13%
Amérique Latine et Caraïbes	27,5	11%
Autres, non spécifié	24,3,7	10%
Moyen Orient	20,7	9%
Asie de l'est	4,5	2%
Asie centrale et du sud	1,9	1%
Europe de l'est et Turquie	2,7	1%
Total	240,1	100%

La Coalition Éducation salue **la hausse de l'aide à l'Afrique subsaharienne** (+ 16,5% depuis 2017) et aux 19 pays prioritaires (+18,3% depuis 2017).

Malgré ces progrès, la France n'alloue que **38% de son aide bilatérale à l'éducation à l'Afrique subsaharienne** (alors qu'elle concentre 50% des enfants non-scolarisés au primaire et au premier niveau du secondaire), et 28% aux pays prioritaires.

Répartition de l'aide à l'éducation à l'Afrique subsaharienne et aux pays prioritaires

	Afrique subsaharienne			Pays prioritaires			Sahel		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
APD éducation totale (M\$)	349,2	363	405	237,6	243,5	281,1	58	62,8	75,3
APD éducation de base (M\$)	52,8	57,3	92	40,8	43,4	68,3	13,6	21	26,8
% de l'APD éducation dédié à l'éducation de base	15%	16%	23%	17%	18%	24%	24%	34%	36%

L'éducation de base ne représente que :

- **23%** de l'aide à l'éducation en Afrique subsaharienne
- **24%** de l'aide à l'éducation aux pays prioritaires
- **36%** de l'aide à l'éducation au Sahel

RECOMMANDATIONS

1. La France doit concentrer ses efforts en termes de subventions sur les pays prioritaires de l'aide publique au développement, et y mettre la priorité sur l'éducation de base.

AIDE MULTILATÉRALE À L'ÉDUCATION

“Poursuivre la montée en puissance des partenariats”

En 2018, l'aide multilatérale à l'éducation de la France était estimée à 268 M€ (sur un total de 1345 M€ d'aide totale à l'éducation). La France contribue à plusieurs fonds et organismes dont la Banque Mondiale (estimation de 105M€ destinés à l'éducation en 2018), le Fonds Européen de Développement (estimation de 137M€ pour l'éducation en 2018), l'UNESCO (7,5M€ en 2020), etc. (chiffres MEAE). En raison du caractère multisectoriel de ces fonds, la part des contributions de la France allouée à l'éducation est difficile à suivre et ne peut qu'être "estimée" (les contributions faites par la France ne sont pas "fléchées" vers l'éducation). L'*Observatoire* se concentre donc sur les deux fonds multilatéraux spécifiquement dédiés à l'éducation.

PME : LA FRANCE SERA-T-ELLE À NOUVEAU AU RENDEZ-VOUS EN 2021 ?

Les 10 principaux contributeurs au PME sur la période 2018-2020

Contributeur	Contributions effectives au 31 décembre 2020 (M\$)	% du total des contributions
Commission européenne	294,2	14%
États-Unis	252,5	12%
Royaume-Uni	244	12%
Norvège	218,6	10%
France	176,7	8%
Danemark	161,2	8%
Allemagne	151,7	7%
Canada	135,5	6%
Pays-Bas	113,6	5%
Suède	98,8	5%

En 2018, la France a renoué avec le financement du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), en s'engageant à y contribuer à hauteur de 200M€ (260,4M\$) sur la période 2018-2020. Au 31 décembre 2020, elle avait versé une contribution effective de 154,8M€ (176,7M\$), se positionnant ainsi comme le 5e contributeur du fonds.

La Coalition Éducation salue ce retour d'un engagement crédible dans le PME, mais regrette que la totalité de la contribution promise en 2018 n'ait pas été effectivement versée au 31 décembre 2020.

Pour plus d'informations sur le processus de reconstitution des ressources du PME en 2021, voir la [note de positionnement](#) co-signée par la Coalition Education et ONE.

ECW : L'URGENCE D'UN ENGAGEMENT FRANÇAIS PLUS IMPORTANT

Ensemble des contributions et engagements pris par des États depuis la création du fonds Education Cannot Wait (ECW)

Contributeur	Montant (M\$)
Royaume-Uni	160,1
Danemark	88,9
Norvège	83,6
Allemagne	78,7
Canada	62,3
USA	40,3
UE	33
Pays-Bas	31,6
Suède	29,8
Suisse	13,3
Irlande	7,9
Australie	7,2
Finlande	7,2
France	7,1
Bulgarie	0,1

Complémentaire du PME, le fonds Education Cannot Wait (ECW) cible spécifiquement l'éducation dans les situations de crise et d'urgence, qui affectent 75 millions d'enfants et de jeunes à l'échelle mondiale (conflits armés, déplacements forcés, catastrophes naturelles, etc.). Sur la période 2018-2021, le fonds vise à mobiliser 1,8 milliard de dollars pour atteindre 9 millions d'enfants et de jeunes.

La Coalition Education **salue l'annonce d'une contribution française de 4M€ en 2021 dont 2M€ fléchés sur le Liban et 2M€ sur le Sahel**, mais appelle à amplifier l'engagement dans les prochaines années pour être à la hauteur des enjeux.

RECOMMANDATIONS

1. En juillet 2021 se tiendra la cinquième conférence de reconstitution des ressources du PME. Pour permettre de scolariser les 88 millions d'enfants (dont 46 millions de filles) ciblés par le PME sur la période 2021-2025, la France doit continuer à accroître ses financements et se réengager à hauteur de 500 millions d'euros sur la période 2021-2025.
2. L'effort en faveur de l'éducation des enfants et jeunes en situation de crise doit être amplifié, à travers une contribution de 40 millions de \$ au fonds Education Cannot Wait pour la période 2022-2025, dont la moitié fléchée sur le Sahel.
3. La France doit assurer que ces contributions représentent des financements additionnels aux montants d'aides bilatérales ou multilatérales déjà engagées ou annoncées, et en aucun cas une substitution. Elle doit assurer une cohérence et complémentarité des aides bilatérale et multilatérale à l'éducation et tendre progressivement vers 70% pour le bilatéral et 30% pour le multilatéral. .

AIDE DES COLLECTIVITÉS À L'ÉDUCATION

“Un rôle essentiel dans la politique de coopération de la France et les politiques nationales des pays partenaires.”

L'aide des collectivités territoriales (CT) regroupe leurs soutiens aux projets de coopération décentralisée et aux actions extérieures menées dans les pays en développement comme les subventions versées aux associations ou ONG pour des actions de solidarité internationale, les actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et solidarité internationale, les aides aux réfugiés au niveau local, etc.

Le rapport sur l'APD des collectivités territoriales françaises du MEAE (2020) félicite l'augmentation à son plus haut niveau depuis 2016 de l'APD des collectivités territoriales à 51,4 millions d'€ et à 121 M € avec l'intégration des aides aux réfugiés. Cette aide concentre 60% de son budget total sur 7 secteurs prioritaires en 2019 : Eau et assainissement, agriculture, **éducation et formation professionnelle**, gouvernance et société civile, développement et gestion urbaine, santé, démographie.

L'éducation et la formation est le 5ème secteur de l'APD des collectivités. Le secteur représente **7,6 % de leur APD bilatérale et multilatérale** avec 3 904 754 € (2019). 86 collectivités territoriales ont déclaré de l'APD éducation.

Plus de 70% de cette aide à l'éducation est de type projet (14% coopération technique) et transite en majorité par la société civile française et du pays partenaire (64%) puis les autorités locales étrangères.

Répartition de l'APD éducation des collectivités territoriales de la France entre les niveaux d'éducation

	Montants (2019, M\$)	% du total de l'aide à l'éducation
Niveau non spécifié (gestion du système éducatif, formation des enseignants, etc.)	1,062	27%
Post-secondaire (dont bourses et écolages)	1,015	26%
<i>Éducation de base</i>	<i>0,944</i>	<i>24%</i>
Formation professionnelle	0,529	14%
Éducation secondaire	0,352	9%
Éducation primaire	100,9	7%
Total APD bilatérale à l'éducation	1369,5	100%

L'Afrique est le premier bénéficiaire de l'aide à l'éducation des collectivités : 57% de l'APD éducation totale des CT sont concentrés en Afrique, 15% au Proche et Moyen-Orient et 12% en Europe.

L'ODD 4 éducation fait partie des 5 ODD les plus ciblés par les collectivités (avec les ODD 6, 3, 1 et 17).

Une part « sous-estimée » de cette aide à l'éducation (0,3 millions d'euros, soit 7,5% de l'APD éducation des CT) est consacrée à l'accueil des étudiant.e.s étranger.e.s au titre des écolages par les conseils régionaux. Ils sont comptabilisés depuis 2016. En 2019, ils s'élèvent à 292 milles euros via le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine (246 milles euros), l'Oise et les villes de Strasbourg et de Reims.

Le rapport du MEAE précise que « ces données sont sous-déclarées par les CT dans leurs montants d'APD » et encourage leur comptabilisation. Un seul Conseil régional les déclare alors qu'au moins six conseils soutiennent l'accueil d'étudiant.e.s étranger.e.s.

Pour la Coalition Education, leur comptabilisation intégrale dans l'APD éducation est contestable car ces frais d'accueils des étudiant.e.s étranger.e.s n'ont pas pour objectif premier « le développement des pays du sud » comme on devrait l'entendre au titre de « l'APD ».

RECOMMANDATIONS

1. La Coalition Education reconnaît le rôle essentiel des collectivités territoriales dans la politique de coopération éducative de la France et au niveau des politiques nationales des pays partenaires.
2. L'aide à l'éducation des collectivités territoriales doit se concentrer sur les étudiants issus des 19 pays prioritaires de l'aide française. La Coalition Education demande la mise en place d'un mécanisme garantissant un accès équitable aux opportunités pour les étudiants les « moins aidés ».

GROUPES LOCAUX DES PARTENAIRES DE L'ÉDUCATION

“L'instance de coordination et de prise de décision concernant l'APD sur le terrain : l'exemple du Niger.”

Le Niger fait face des défis éducatifs immenses (déperdition entre le primaire et secondaire, difficultés d'accès et maintien à l'école notamment pour les filles dans les milieux ruraux, proportion des enfants scolarisés très faible, problématiques liées à la qualité de l'éducation, crises et vulnérabilité qui touchent profondément le système éducatif, classes paillottes qui ne permettent pas d'enseigner de manière continue sur l'année scolaire, etc.). Dans ce contexte, le Niger a élaboré un programme sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) pour la période 2014-2024 en vue d'améliorer les résultats préoccupants de l'enseignement de base et la qualité du système.

Les associations nigériennes, les parents d'élèves et les syndicats participent activement au PSEF dans le cadre partenarial mis en place par le gouvernement. La cellule de l'éducation du cabinet du premier ministre est au centre du pilotage et de la concertation en lien avec le Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE) nigérien. Le chef de file du GLPE est l'UNICEF, avec l'UE pour la seconder et assurer la concertation entre les institutions internationales (la Banque mondiale, UPAM, UNHCR, ...), les agences de coopération bilatérales, les ONG internationales et les représentants des ONG nigériennes.

Le financement du PSEF est en partie assuré par le Fonds Commun du Secteur de l'Éducation, fonds multi-bailleurs créé en 2017 et opérationnel depuis 2019. Il est accessible aux différents ministères de l'éducation. Le fonds rassemble des apports du PME - supervisé par la Banque mondiale - en appui à l'éducation de base pour un montant de 84,2 M\$, complété par un financement de l'AFD à hauteur de 15,8 M\$ sur une période de quatre ans, LuxDev, la coopération Suisses et l'UNICEF. Le Fonds appuie notamment les sous-secteurs du cycle de base 1 (ministère de l'enseignement primaire, MEP), et du cycle de base 2 (ministère des enseignements secondaires, MES).

Ambassades françaises : Création de conseil local de développement

Suite à la promulgation de la loi française de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales, un cadre partenarial et multipartite renforcé dans les 19 pays prioritaires de l'aide française sera mis en place. Un conseil local de développement sera créé pour assurer le dialogue avec les autorités locales, en lien avec les opérateurs français (AFD, entreprises, experts, ONG) et en tenant compte de la programmation européenne et de l'action des autres bailleurs internationaux. Les orientations stratégiques qui seront prises contribueront à la stratégie du pays concerné. Cette commission aura le rôle de commission indépendante d'évaluation sur l'APD et devrait se réunir deux fois par an. Le budget consacré aux OSC devrait s'élever à 620 millions € en 2022 contre 520 en 2020.[9]

Entretiens croisés avec Madame Fodi Halima, Présidente de la Coalition Nationale Education Pour Tous (CNEPT) du Niger et Monsieur Illias Alhousseini, Président ASO-EPT Niger

Comment avez-vous été désignés représentant.e des OSC au sein du GLPE ?

Les représentants des organisations membres du Cadre de Concertation des Organisation de la Société Civile Active en Éducation participent au GLPE. La Coalition ASO-EPT Niger et la CNEPT sont, toutes les deux, membres du cadre de concertation des OSC actives en éducation. ASO EPT est également membre du Réseau Africain de Campagne pour l'éducation pour tous et de la Campagne mondiale pour l'éducation. Les deux coalitions ont été désignées comme représentantes de la SC dans le cadre du GLPE.

Sur quels sujets intervenez-vous au sein du GLPE ? Dans quelles instances intervenez-vous ?

ASO-EPT Niger intervient sur les thématiques de l'éducation en lien avec le programme sectoriel de l'éducation et de la formation : accès, qualité et gouvernance. La CNEPT intervient notamment sur l'éducation des filles.

Nous intervenons sur les questions à l'ordre du jour et pouvons y inscrire un point pour discussion et décision. ASO EPT et CNEPT participent aux groupes de travail. ASO EPT prend part également à la réunion du pilotage et de suivi de la mise en œuvre du PSEF et à la revue annuelle avec le gouvernement, les partenaires techniques et financiers (PTF) et la société civile.

Le GLPE oriente-t-il les politiques éducatives ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Le GLPE influence les politiques éducatives du Niger en donnant des avis techniques aux gouvernements sur les questions à l'ordre du jour. La présence des PTFs influence les décisions du GLPE. Par exemple : la révision des indicateurs du PSEF, l'élaboration du plan de transition du secteur de l'éducation, la création de l'Agence nationale de financement et d'investissement aux Collectivités Territoriales.

Quelles difficultés rencontrez-vous pour vous faire entendre ?

Nous nous prononçons sans restriction sur les politiques. Cependant pour ASO -EPT, un renforcement de capacité nous aiderait à mener un suivi spécifique de ces politiques par la société civile.

Comment arrivez-vous à représenter la diversité des OSC au sein du GLE ?

Les 6 structures membres du cadre de concertation sont des faïtières. Elles rassemblent la majorité des OSC actives en éducation et des restitution des rencontres sont faites. Toutes les organisations - y compris non membres - participent aux ateliers de concertations organisés dans ce cadre.

Avez-vous un message à faire passer aux décideurs pour améliorer l'orientation des financements du PSE au service des enjeux identifiés par les OSC dans leur diversité ?

Le financement doit surtout viser la zone rurale, où un changement important est nécessaire pour booster le développement. L'éducation des filles et des femmes est un investissement clé, un socle pour le développement durable. La société civile plaide pour le financement de 4 % à 6 % du PIB ou 15 % à 20 % du budget national aux dépenses d'éducation dans la perspective de la reconstitution du PME en juillet 2021 et l'accompagnement des OSC pour le suivi de l'aide au développement.

GLOSSAIRE

Aide multilatérale : l'aide accordée à un pays via des organismes internationaux ou des fonds spécialement créés auxquels contribuent plusieurs États donateurs. La France contribue à plusieurs organismes et fonds : Union Européenne, Banque Mondiale, UNICEF, etc.

« **Bienvenue en France** » : Lancée à la rentrée universitaire 2019, la stratégie « Bienvenue en France » vise à accroître le nombre d'étudiant.e.s étranger.e.s accueilli.e.s en France ainsi qu'à favoriser le départ à l'étranger des étudiant.e.s français.es, et prévoit notamment d'appliquer des frais de scolarité différenciés selon les étudiant-e-s et de tripler les bourses d'études.

Éducation de base : Selon la définition de l'Unesco et du Partenariat Mondial pour l'Éducation, l'éducation de base comprend une année de scolarisation pré-primaire, la primaire et le premier cycle du secondaire ; soit les activités qui visent à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux. Méthode de calcul : Afin de s'aligner le plus possible sur cette définition, les montants d'aide allouée à l'éducation de base sont calculés comme suit : le total de l'aide à l'éducation pré-primaire, le total de l'aide à l'éducation primaire, 50% de l'aide allouée à l'enseignement secondaire, et 75% de l'aide à l'éducation sans niveau spécifié (qui comprend notamment la formation des enseignants ou la construction d'infrastructures).

Education Cannot Wait : Le fonds ECW a été créé en 2016 afin de financer des réponses aux besoins éducatifs des 75 millions d'enfants de 3 à 18 ans vivant des pays en situation de crise et d'urgence (conflits, catastrophes naturelles, épidémies, déplacements internes forcés, etc.). Depuis son lancement, le fonds a appuyé la mise en œuvre de programmes dans 38 pays et touché 3,9 millions d'enfants pour un total de 690,4M\$ déboursés. Entre 2019 et 2021, il vise à lever 1,8 Mds de \$ afin de contribuer aux besoins éducatifs de 8,9 millions d'enfants.

Frais d'écolage : les dépenses consenties par la France pour l'accueil et la formation d'étudiant.e.s étranger.e.s sur son territoire. Les critères établis par le CAD de l'OCDE accordent l'éligibilité de ces dépenses dans la comptabilisation de l'APD, ce que la Coalition juge discutable.

Partenariat Mondial pour l'Éducation : Le PME est le principal mécanisme de financement multilatéral de l'éducation au niveau mondial, qui met l'accent sur l'éducation de base dans les pays les plus pauvres. Depuis sa création en 2002, le PME estime que grâce à son appui, 160 millions d'enfants supplémentaires ont été scolarisés dans les pays partenaires. Sur la période 2021-2025, il vise à récolter 5 milliards de dollars afin de scolariser 88 millions d'enfants supplémentaires.

Pays prioritaires : En 2018, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement a actualisé la liste des pays prioritaires pour l'APD française et identifié 19 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo. Les chiffres présentés pour l'année 2017 excluent la Gambie et le Libéria qui n'étaient alors pas encore considérés comme prioritaires.

Wallis-et-Futuna est une collectivité d'outre-mer française située dans l'océan Pacifique.

SOURCES DES DONNÉES

Section 1 : Aide bilatérale à l'éducation

- Les données présentées dans cette section sont issues de la base de données Creditor Reporting System (CRS) de l'OCDE, et sont extraites via le Query Wizard for International Development Statistics (QWIDS - <https://stats.oecd.org/qwids/>). Les chiffres présentés concernent les décaissements effectifs d'APD bilatérale, exprimés en dollars constants 2019.
- Les données relatives à l'éducation de base sont calculées avec la formule suivante : 100% de la ligne éducation pré-primaire + 100% de la ligne éducation primaire + 50% de la ligne éducation secondaire + 75% de la ligne éducation niveau non-spécifié.
- Les données sur l'AFD sont issues du bilan d'activités éducation-formation-emploi 2019 de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/ressources/education-formation-emploi-bilan-dactivite-2019>

Section 2 : Aide multilatérale à l'éducation

- Partenariat Mondial pour l'Éducation : Les données présentées dans cette section sont issues du site internet du Partenariat Mondial pour l'Éducation et de son mécanisme de suivi des engagements pris lors du Forum de Dakar en février 2018 : <https://www.globalpartnership.org/content/donor-contributions-gpe>
- Fonds Education Cannot Wait : Les données sur les montants versés au fonds sont issues du site internet de l'UNICEF, qui héberge le fonds : https://open.unicef.org/funding-flows?year=total&fund_type=ECW%20Fund

NOTES

[1] Nations Unies, (2020). Note de synthèse: L'éducation pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà.

[2] Save the Children, (2021). Protect a Generation: the impact of COVID-19 on children's lives.

[3] UNESCO, (2020). Agir maintenant : réduire l'impact du COVID-19 sur le coût de la réalisation de l'ODD 4.

[4] World Bank Group (2021). Education Finance Watch 2021.

[5] Global Campaign for Education, (2021). How Africa can lead on Education in a Post COVID 19 World Report?

[6] Nations Unies, (2020). Note de synthèse: L'éducation pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà.

[7] À l'inverse des contributions de base aux fonds multilatéraux (comme la Banque Mondiale ou l'Union Européenne), les contributions versées à des fonds se focalisant sur un secteur, une thématique ou une zone géographique spécifique (comme le Partenariat Mondial pour l'Éducation) sont comptabilisées par le CAD comme de l'aide bilatérale.

[8] www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/evaluation_bgf_-_rapport_final_cle09a61f.pdf

[9] Intervention d'Anne Charlotte DOMMARTIN, Déléguée pour les relations avec la société civile et les partenaires, MEAE, Journées nationales du GREF, 20 juin 2021.



Coalition Éducation
53 boulevard de Charonne,
75011 Paris
tél : 01 55 25 70 00
communication@coalition-education.fr